

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 novembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt et un, le 25 novembre, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Le Petit Fougeray, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christophe BRULLÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/11/2021

Présents : M. BRULLÉ, Mmes JARRET, LUTZ, M. MOREL, Mmes CHANCEREL, GRANNEC, MM. LETORT, DELAUNAY, MORIN, Mme GEORGE, M. LOUIS.

Absents : Mmes BARBÉ, LAVIT (excusées), MM. VERNAZOBRES (excusé), MENUET.

Pouvoir : M. Laurent VERNAZOBES à Mme Alexandra JARRET.
Mme Aurélie LAVIT à M. Christophe BRULLÉ.

Secrétaire : Mme Isabelle CHANCEREL.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retirer deux points à l'ordre du jour :

- le point n°2 relatif à la présentation du rapport d'activités 2020 du SMICTOM afin qu'un élu du SMICTOM puisse être présent pour le présenter aux conseillers ;
- Le point n°5 relatif à la demande de fonds de concours en investissement à BPLC afin de finaliser le dossier aire de jeux.

Les membres du Conseil Municipal acceptent que ces deux questions soient reportées lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

2021061 - PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE EN 2020 DU SM EAU DES BRUYÈRES

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2020 établi par le Syndicat Mixte Eau des Bruyères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2020 du Syndicat Mixte Eau des Bruyères.

2021062 - VOTE DES SUBVENTIONS 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la subvention suivante pour l'année 2021 :

✓ Association Les Espoirs du Pt Fougeray	300 €
--	-------

2021063 - RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE L'HORIZON

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de location de la nouvelle salle polyvalente L'Horizon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs de location de salle L'Horizon de la façon suivante :

1- Modification de la caution et du forfait ménage à compter du **1/12/2021**

- Caution ménage et tri sélectif : 300 €
- Forfait ménage : 300 €

2-Modification des tarifs de location de la salle

- Le week-end à compter du **1/10/2022**
 - o Résidents commune : 550 €
 - o Hors commune : 750 €
- En semaine à compter du **1/12/2021** : 400 € la journée hors week-end.

2021064 - PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cas où l'école publique du Petit Fougeray accueillerait des enfants d'autres communes, il est possible de percevoir, auprès des communes concernées, une participation pour leurs enfants.

Pour l'année scolaire 2021-2022, le coût de fonctionnement moyen par élève de classe maternelle s'élève à 1 231 € et, pour un élève de classe élémentaire, s'établit à 361 € (base de calcul : compte administratif 2020).

Monsieur le maire propose donc au Conseil Municipal de fixer la participation des communes pour des enfants hors commune scolarisés à l'école publique de Le Petit Fougeray sur la base de ces coûts de fonctionnement et de l'autoriser à signer tout document afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, la participation des communes au frais de fonctionnement de l'école publique pour l'année scolaire 2021-2022 à 1 231 € pour un élève de classe maternelle et à 361 € pour un enfant de classe élémentaire.

2021065 - SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET ANNEXE DU CCAS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle pour couvrir une partie du déficit de fonctionnement au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 800 € au budget 2021 du CCAS.

2021066 - BUDGET COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits votés au Budget Primitif 2021 de la commune s'avèrent insuffisants. Il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement		
Dépenses		
60612	Energie – Electricité	+ 5 900,00
60621	Combustibles	+ 1 400,00
60622	Carburants	+ 200,00
60623	Alimentation	+ 2 250,00
615221	Bâtiments publics	+ 2 000,00
022	Dépenses imprévues	- 1 200,00
023	Virement à la section d'investissement	- 10 550,00
Section d'investissement		
Recettes		
021	Virement de la section de fonctionnement	- 10 550,00
10222	FCTVA	+ 10 550,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les virements de crédits ci-dessus.